

*Fondation du
Sanatorium Universitaire
Suisse*

Œuvre d'entraide des Universités suisses
et des Ecoles Polytechniques fédérales

Pierre TRACHSLER
34, av. Weber
1208-GENEVE

Genève, le 15 mai 2000

BREF RESUME HISTORIQUE

Bien que la Fondation ait été créée en 1923 selon l'Acte qui figure dans les Statuts révisés de 1999, je ne possède pas d'archives antérieures à 1950, date à laquelle j'ai repris cette comptabilité à la demande du Professeur Claudius TERRIER qui était à l'époque Trésorier du Comité de Direction de la Fondation présidée par le Professeur W.LOEFFLER, médecin à l'Université de Zurich.

A cette époque, la Fondation était propriétaire de biens immobiliers soit en terrain et en établissements hospitaliers constitués par une maison-mère - le Sanatorium- et une clinique secondaire - Les Fleurettes -le tout en la Commune de Leysin.

La gestion d'alors était divisée en deux entités; d'une part la gérance des 2 établissements hospitaliers de Leysin et une Trésorerie générale tenue à la Caisse de l'Université de Genève. Leysin gérait ses établissements d'une façon hôtelière, soit secteur médical et un secteur administratif. La Trésorerie de Genève, elle, récoltait les cotisations estudiantines collectées par les universités suisses, les gérait et alimentait l'Administration de Leysin en fonds pour son exploitation. Il est rappelé à cet effet, que les étudiants régulièrement inscrits dans une des Hautes Ecoles Suisses versaient une cotisation semestrielle de Fr. 5.- perçue par les caisses universitaires.

L'apparition et l'utilisation des remèdes antibiotiques déclencha une diminution graduelle des malades devant être soignés en altitude. Parallèlement, avec les dépistages systématiques entrepris obligatoirement par les caisses-maladie universitaires, l'évolution clinique de la tuberculose se réduisit puisque les malades potentiels étaient découverts avant l'aggravation du mal.

Cet état de faits décida la Fondation de se démettre de la Clinique des Fleurettes qui fut vendue en 1967 à la Commune de Lancy (Genève) pour la somme de Frs. 430.000.- en vue d'en faire une colonie de vacances pour ses écoliers.

Ce processus de désengagement s'amplifia et, en 1973, la maison-mère fut vendue au Service Suisse du Tourisme pour Etudiants (siège à Zurich) pour frs. 600.000.- Ce prix comprenait l'immeuble lui-même et quelques parcelles environnantes. Entretiens la cotisation semestrielle qui avait monté à Fr. 7.- retomba à Fr. 5.- puis à 2.- et encore à Fr.1. et elle fut finalement abrogée bien que les étudiants fussent toujours assurés contre la tuberculose.

Durant l'année 1974, le Département Fédéral de l'Intérieur nous a transmis le capital d'une ancienne Fondation du Sanatorium Universitaire International tombée en déshérence, nous avons ainsi reçu de Berne un montant de Frs. 202.000.- Dans l'intervalle, quelques parcelles de terrain constructibles furent cédées à la Société Lemanus, laquelle venait de racheter l'immeuble dont le Service Suisse du Tourisme pour Etudiants désirait se défaire. Le bâtiment principal a donc été totalement remanié et est devenu un hôtel de bon rang. Actuellement la Fondation ne possède plus qu'une parcelle de 6.589 M2. constituée en un terrain pentu avoisinant l'ancien sanatorium et qu'elle désire garder.

Ces diverses opérations financières ont ainsi doté notre Fondation d'un capital de Frs. 2.457.000.- C'est lors de l'Assemblée Générale du 1.12.1974 que fut prise la décision de répartir la totalité de nos revenus aux universités suisses au pro rata de leur nombre d'étudiants avec un plancher minimum en faveur des petites universités.

Au décès du Professeur W. LOEFFLER, la Présidence fut confiée au Professeur Paul BOVEY, entomologiste, qui siégeait déjà au Comité en qualité de représentant de l'Ecole Polytechnique Fédérale. Au décès du Professeur Claudius TERRIER, la charge de Trésorier, dès 1978, fut transmise au Professeur Claude RAFFESTIN qui fut choisi pour ses connaissances approfondies des problèmes tant sociaux, économiques qu'écologiques et qui enseigne à Genève et représente l'Université de Genève au sein du Conseil de Fondation. Sur sa demande, le Professeur BOVEY désira être déchargé de sa fonction; le souhait du Conseil fut qu'un membre du corps médical soit porté à la Présidence de la Fondation. Le représentant de l'Université de Lausanne, le Professeur Gérard FAVEZ, médecin - pneumologue fut élu en 1980; ses qualités en matière de tuberculose militaient en sa faveur.

En 1994, le Président G. FAVEZ qui avait manifesté son intention de se retirer a été remplacé par le vice-président, le Dr. Max-Albert KNUS qui siégeait au Conseil en qualité de représentant de l'Ecole Polytechnique Fédérale; ce dernier a été titularisé par acclamations.

A une question posée par un représentant de l'UNES auprès de notre Conseil et qui aurait souhaité que les malades atteints du sida puissent bénéficier de notre aide, il a été constaté que cette alternative ne pouvait pas entrer dans l'esprit de nos statuts. En effet, les revenus annuels versés aux universités peuvent, par contre, intervenir dans de tels cas si elles le jugent appropriés.

Il est à rappeler toutefois que notre Fondation n'est plus intervenue pour régler des dépenses de malades tuberculeux depuis 1990; en effet, dès cette date, ces dépenses ont été prises en charge par les caisses-maladie des universités.

Dans le but de conserver un membre du corps médical au sein de la Fondation, le Professeur Philippe LEUENBERGER, médecin et représentant de l'Université de Lausanne a été nommé vice-président dès 1990.

En 1998, à la suite de délibérations lors des 2 dernières Assemblées Générales, le Conseil a pris acte de la nomination de deux nouvelles universités agréées par le Département Fédéral de l'Intérieur; il a été pris contact avec les Rectorats de ces deux nouvelles Hautes Ecoles "Lucerne et La Suisse Italienne (Lugano)" pour les incorporer à part entière. Comme celles-ci ont accepté de nous rejoindre, elles participent dès l'exercice 1999 à la répartition des revenus selon une clef qu'elles ont accepté.

Pour clore, je précise que la comptabilité est régulièrement contrôlée, annuellement, par la Société Suisse pour le Crédit Hôtelier de Zurich et ceci depuis 1940. Un deuxième contrôle de gestion est effectué a posteriori par l'Autorité de Surveillance du Département Fédéral de l'Intérieur.

Le Caissier-comptable:


P. TRACHSLER